



HAL
open science

Les mouvements coopératifs et mutualistes de Poitou-Charentes

Gilles Caire, Nathalie Brémand, Pascale Moisdon, Patricia Toucas-Truyen

► **To cite this version:**

Gilles Caire, Nathalie Brémand, Pascale Moisdon, Patricia Toucas-Truyen. Les mouvements coopératifs et mutualistes de Poitou-Charentes. Inventaire du patrimoine de la Région Poitou-Charentes. , 2013. halshs-01612941

HAL Id: halshs-01612941

<https://shs.hal.science/halshs-01612941>

Submitted on 3 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Les mouvements coopératifs et mutualistes **DE POITOU-CHARENTES**

Les mouvements coopératifs et mutualistes de Poitou-Charentes

Créées pour défendre des valeurs collectives, les coopératives et les mutuelles – au même titre que les associations – ont contribué à l'amélioration des conditions de vie des travailleurs depuis le 19^e siècle jusqu'à nos jours, en s'adaptant à l'évolution de l'économie et de la société.

Dans la région Poitou-Charentes, la première société de secours mutuels apparaît avant 1820, tandis que les coopératives se développent, à partir de 1854, dans le secteur du blé et de la panification, avant de prendre un essor considérable dans le secteur laitier, au moment de la crise du phylloxéra.

Terre pionnière en matière de coopération et de mutualisme, la région Poitou-Charentes est aujourd'hui encore en tête des régions françaises en terme de proportion d'emplois dans ces deux secteurs.

LES AUTEURS

Nathalie Brémand

Docteure en histoire

Responsable de la Bibliothèque Sciences Humaines & Arts à l'Université de Poitiers

Gilles Caire

Maître de Conférences HDR en Sciences économiques

Responsable du Master Professionnel Droit et développement de l'Économie sociale et solidaire
Faculté de Droit et Sciences sociales - Université de Poitiers

Pascale Moisdon

Chargée de l'inventaire des mémoires ouvrières à la Région Poitou-Charentes

Patricia Toucas-Truyen

Docteure en histoire

Chercheuse associée du Centre d'histoire sociale du XXe siècle.

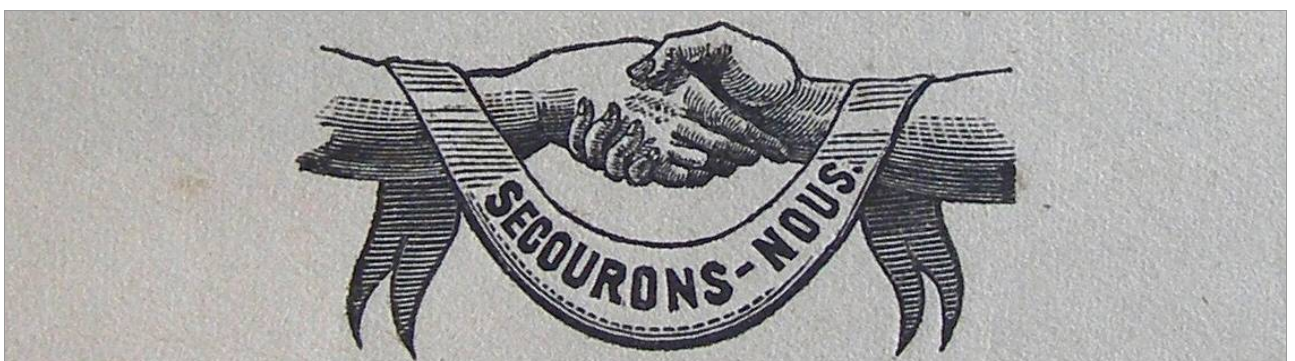
SOMMAIRE

Les mouvements coopératifs et mutualistes de Poitou-Charentes

1. Coopératives et mutuelles
par Patricia Toucas
2. Prévoyance mutualiste
par Patricia Toucas
3. Les coopératives de consommateurs : de la lutte « contre la vie chère » au « consomm'acteur »
par Gilles Caire
4. Les coopératives de logement
par Gilles Caire
5. La coopération agricole, remède contre l'adversité
par Pascale Moisdon
6. *Sous du marin*, mutuelles d'assurances maritimes, coopératives et crédit maritimes
par Patricia Toucas
7. Des salariés de l'industrie associés et décideurs
par Pascale Moisdon
8. Des systèmes bancaires solidaires
par Pascale Moisdon
9. L'éducation à la solidarité
par Nathalie Brémand
10. Niort
par Nathalie Brémand
11. Les coopératives et les mutuelles aujourd'hui en Poitou-Charentes
par Gilles Caire



La poignée de mains, considérée en France comme le symbole de la solidarité et, par conséquent, du mouvement mutualiste, a été utilisée comme emblème jusqu'à l'adoption du logotype. Photographies P. Toucas.



1. Coopératives et mutuelles

Par Patricia Toucas



Plaque de fondation d'une agence de Crédit Mutuel à Ruelle (Charente), en 1967.



Ce buste en bronze représente Eugène Biraud, fondateur de la première laiterie coopérative de la région à Chaillé, près de Surgères (Charente-Maritime), en 1888.

Réalisé par Jean Boucher (de Rennes) et inauguré en 1932, il est désormais érigé avenue de la Gare à Surgères.

Les coopératives et les sociétés de secours mutuels naissent en France dans la première moitié du 19^e siècle pour répondre aux besoins sociaux créés par la nouvelle société industrielle. Les coopératives s'inspirent des premiers socialistes comme Robert Owen (1771-1858), créateur de villages coopératifs en Angleterre, et Charles Fourier (1772-1837), théoricien de l'*Association*. En revanche, en mutualité, les pratiques de prévoyance solidaire ont précédé la théorie, avec le solidarisme élaboré par Léon Bourgeois (1851-1925) en 1896.

En 1834 est créée à Paris la *Société des bijoutiers en dorés*, considérée comme la première coopérative de production en France. La même année, à Lyon, le *Commerce véridique et social*, première coopérative de consommation, voit le jour. En 1844, en Grande-Bretagne, des ouvriers tisserands de Manchester fondent la Société des *Equitables Pionniers de Rochdale* dont les différents règlements deviendront des modèles pour le monde coopératif. Les trois grands types de coopératives sont celles de consommation, de production et de crédit, mais la coopération n'a cessé de se diversifier dans différentes branches d'activités comme le logement ou le transport et dans tous les secteurs pour toucher aussi bien le commerce, l'agriculture, l'industrie ou le secteur maritime. Quels que soient ces domaines, le but d'une coopérative est de supprimer les intermédiaires entre producteurs et consommateurs. Elle repose sur les valeurs de solidarité et d'entraide et met en œuvre le principe démocratique « Un homme, une voix ». Si les coopératives s'intéressent aux circonstances normales de la vie quotidienne, les sociétés de secours mutuels sont créées pour faire face aux conjonctures difficiles afin de protéger les sociétaires de leurs conséquences comme l'invalidité ou la maladie, de garantir ou assurer les sociétaires contre différents risques et d'organiser l'épargne. Elles ont constitué la première forme de protection sociale pour les travailleurs. Mutuelles et coopératives appartiennent au secteur de l'économie sociale, qui se caractérise par la primauté accordée à l'humain sur la valorisation du capital.

Le Poitou et les Charentes sont des territoires de passages et d'échanges, renforcés au 19^e siècle par le développement des communications routières et ferroviaires et favorables à la propagation de l'esprit coopératif et mutualiste. Les premières coopératives y naissent en 1854 dans le secteur du blé et de la panification. Mais c'est principalement pour faire face à la crise du phylloxéra dans les années 1870 que le système coopératif se développe, donnant lieu à la création de nombreuses coopératives et sociétés de secours mutuels qui deviendront les SCOP et les mutuelles du 20^e siècle encore très dynamiques aujourd'hui.



Les devises des sociétés sont des formules qui résument leur esprit, comme ici « Fraternité, égalité » en latin gravée sur la clé d'une fenêtre de la façade de L'Union à Marans. Photographie P. Toucas.



Les sociétés de secours mutuels font parfois appel aux emblèmes des loges maçonniques et du compagnonnage, les instruments de la géométrie pour traduire les valeurs d'assistance mutuelle et de travail bien fait. Photographie P. Toucas.



Détail d'une sculpture sur le fronton du bâtiment de L'Union, société mutuelle libre, bâtie en 1883 à Marans (Charente-Maritime). Photographie P. Toucas.



Médaille commémorative du centenaire de la Caisse d'Épargne d'Angoulême.

La ruche d'où sortent les abeilles est souvent utilisée par les sociétés de secours mutuels et les coopératives, en tant qu'emblème du travail. Cette référence à la ruche est sous-jacente dans de nombreux logos actuels sous la forme géométrique rappelant des alvéoles.



Fête de la Société de Secours Mutuels à Montlieu (Charente).
Carte postale, début du 20^e siècle. Archives départementales de Charente-Maritime, 78 Fi.



Diplôme remis par le Musée de la Mutualité d'Angoulême, en 1908.



Insigne en étoffe de la Société philanthropique de Niort. Archives départementales des Deux-Sèvres, 30 J 90.



Affiche en faveur de la mutualité, du début du 20^e siècle. Collection Musée de la Mutualité d'Angoulême.



Partie centrale de l'affiche en faveur de la mutualité, imprimée par N. Weill à Paris. Collection Musée de la Mutualité d'Angoulême.



L'usage d'un insigne vestimentaire était généralement réglementé dans les statuts des sociétés de secours mutuels, sous peine d'amende : l'insigne devait par exemple être porté de manière apparente pour l'enterrement des sociétaires.

Ici, un insigne de la société philanthropique de Niort. [Archives départementales des Deux-Sèvres](#), 30J90.

2. Prévoyance mutualiste

Par Patricia Toucas



La bannière sert à représenter la société dans les fêtes, les commémorations et les cortèges funéraires lors de l'enterrement d'un mutualiste. Cette utilisation est directement empruntée aux confréries religieuses.

Bannière de la société de secours mutuels de Marans (Charente-Maritime) datée de 1907.
Photographie P. Toucas.



L'Association philanthropique de Niort est la première de ce type à être fondée dans la région, en 1816. Ses statuts sont rédigés en 1834. Elle met en place, en 1856, une association alimentaire qui fournit des repas chauds et bon marché.

Dans le cimetière des Sables, une enseigne placée en 1899 signale le carré où étaient inhumés ses adhérents.

Les premières sociétés de secours mutuels apparues en France au cours de la première moitié du 19^e siècle s'inspirent du modèle des caisses de prévoyance des corporations, qui ont été supprimées en 1791 par la loi Le Chapelier. Malgré cette législation hostile à l'égard des « corps intermédiaires », des sociétés de secours mutuels sont établies, à l'initiative de travailleurs soucieux de préserver leur famille de la misère ; parmi ces créations, nombreuses en Poitou et dans les Charentes, se distinguent, par sa précocité, l'*Association philanthropique* de Niort (1816) et par sa longévité, la *Société des Arts et Métiers* de La Rochelle (1834). Connue aujourd'hui sous le nom de SMAM, celle-ci est probablement la plus ancienne société mutualiste de France en activité.

En 1852, le second Empire offre son premier cadre légal à la mutualité, qui lui semble constituer une garantie de paix sociale et de solution à la paupérisation des classes laborieuses. Napoléon III préconise plutôt la création de mutuelles territoriales pour éviter le risque de coalitions corporatives. Moyennant le paiement d'une cotisation régulière, les sociétaires bénéficient d'une assurance-maladie (indemnités journalières pour incapacité de travail, remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques), de la prise en charge des funérailles, et de secours divers selon les sociétés. Par exemple, la société philanthropique de Niort crée en 1856 une association alimentaire qui fournit des repas chauds à bon marché à quelque 2 600 adhérents.

Destinée à « ceux qui exercent un travail honorable et capable de les faire vivre », selon les termes des premiers règlements, la prévoyance socialisée se pose en alternative à l'assistance, réservée aux indigents. En 1898, la troisième République dote les sociétés de secours mutuels d'une législation plus libérale, et les encourage à accueillir les femmes et les enfants (charte de la mutualité). Après avoir inventé la technique de l'assurance-maladie, la mutualité expérimente le congé de maternité, qui entraîne une baisse significative de la mortalité infantile. Elle participe à la prévention des fléaux sociaux de la « Belle Époque », notamment la tuberculose et l'alcoolisme, et met en place des œuvres sanitaires et sociales. Des pharmacies mutualistes pour la vente des médicaments à prix coûtant, sont ouvertes dans les principales villes de la région. Elles sont gérées par les unions départementales mutualistes créées au tournant du siècle (Charente-Inférieure : 1897 à Saintes ; Deux-Sèvres : 1904). La mise en place progressive de l'État social s'inspire du modèle mutualiste.



La Société de secours mutuels de Marans est fondée en 1845, dissoute entre 1867 et 1870 et reconstituée, en octobre 1870, sous le nom de L'Union société mutuelle libre. Le bâtiment, inauguré le 14 juillet 1883, comporte sur un mur intérieur de la salle la devise de la mutuelle : "Aimons-nous, aidons-nous" inscrite dans un écusson peint. L'immeuble a été vendu, en 1999, à la ville de Marans. Photographie P. Toucas.

Les mutuelles assurent seules la protection sociale des travailleurs, jusqu'à la création du premier système public d'assurances sociales pour les salariés du secteur privé, en 1930. À partir de l'instauration de la Sécurité sociale en 1945, la mutualité gère l'assurance maladie complémentaire et développe le réseau de ses réalisations sanitaires et sociales. Les mutuelles professionnelles – notamment les mutuelles d'entreprise et les mutuelles de la Fonction publique – deviennent plus nombreuses que les mutuelles territoriales dans la seconde moitié du 20^e siècle.

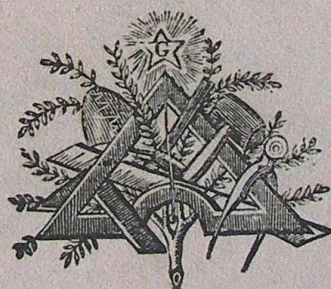


En-tête d'un diplôme de membre de secours mutuels. Collection particulière.



Musée de la Société d'encouragement au bien à Angoulême (37, avenue Wilson). La Société nationale d'encouragement et d'éducation à la mutualité en faveur des écoles laïques de France et des Colonies est créée, en 1901, à Angoulême ; elle est présidée pendant une cinquantaine d'années par Antoine-Émilien Jarton, employé à la fonderie de Ruelle. Son but est de répandre dans les écoles les idées de solidarité et d'épargne. Le nouveau siège social, inauguré en 1925 et bâti par l'architecte Poncelet, l'entreprise Ch. Moreau et le sculpteur André Juin (1885-1978), est conçu pour être le musée de la Mutualité d'Angoulême.

RÉGLEMENT
DE LA
SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE
ET
DE SECOURS MUTUELS
DES ARTS ET MÉTIERS
DE LA ROCHELLE.



LA ROCHELLE,
TYP. DE A. SIRET, PLACE DE LA MAIRIE.

—
1853

Page de couverture du règlement de la Société de bienfaisance et de secours mutuels des Arts et Métiers de La Rochelle, 1853.
Archives départementales de Charente-Maritime,



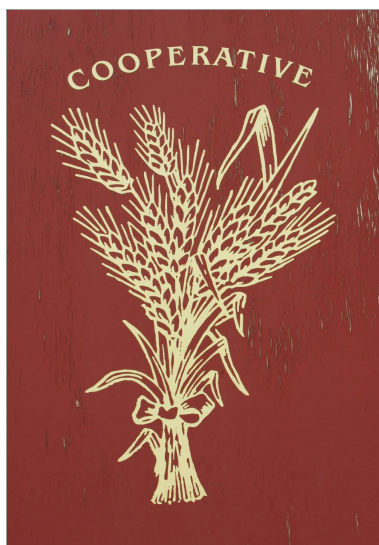
L'Union des coopérateurs de La Rochelle et ses environs, créée en 1916, avait installé ses entrepôts et les bureaux de son siège social dans l'église désaffectée de Saint-Nicolas (non loin de la gare, actuellement hôtel Ibis). Elle comptait alors 4 000 sociétaires et une vingtaine de magasins. © Fonds Camille Robreau, Archives municipales de La Rochelle, 5 Fi 4295.

3. Les coopératives de consommateurs : de la lutte « contre la vie chère » au « consomm'acteur »

Par Gilles Caire



« Le Pain », Parthenay, statue en marbre, réalisée par Albert Lefevre en 1885.



Boulangerie coopérative « le Chant des blés » à Vendevre-du-Poitou.

Au milieu du 19^e siècle, les dépenses alimentaires représentent plus de 70 % du budget ouvrier (17 % aujourd'hui). Le pain et les produits d'épicerie sont ainsi les premiers secteurs où les coopératives vont se développer.

Les boulangeries coopératives au service « de la construction d'un avenir meilleur »

En 1854 à Rochefort deux coopératives de panification *la Ruche* et *la Société de panification des Dix moulins* se constituent pour réagir contre la mauvaise qualité, la tricherie sur le poids et le prix excessif du pain, attribués aux ententes entre patrons boulangers. D'autres créations similaires suivent et en 1870, on dénombre déjà une trentaine de boulangeries coopératives, toutes urbaines et pour la plupart en Charente-Inférieure.

À partir de 1879, sous l'impulsion de notables, elles essaient dans les campagnes et dans les autres départements. En zone rurale, le cultivateur apporte du blé ou de la farine, reçoit en contrepartie des jetons avec lesquels il paie le pain qui est livré à domicile. Elles contribuent également au remplacement du pain noir par le pain blanc.

Elles connaissent leur apogée dans l'entre-deux-guerres (444 recensées sur les quatre départements en 1923), puis déclinent après 1945 (133 en 1975, 35 en 1991) du fait de l'affaiblissement de l'engagement coopératif, du portage devenu trop coûteux et de la baisse de la consommation de pain (330 kilos par an et par personne en 1900, 120 en 1950, 50 aujourd'hui). Il ne reste aujourd'hui qu'une poignée de boulangeries coopératives en France, dont une à Vendevre-du-Poitou qui est concédée en gérance.

Les épiceries coopératives contre « les intermédiaires parasites »

Les épiceries coopératives émergent d'abord dans les milieux industriels d'ouvriers qualifiés et notamment d'armement : en 1871 la *Société coopérative d'épicerie* à Ruelle pour les ouvriers de la fonderie nationale de canons ; en 1885 l'*Union des ouvriers et employés de la manufacture d'armes de Châtellerault* ; en 1891 la *Société coopérative*



Bon d'échange « blé contre pain » de la dernière boulangerie coopérative de Poitou-Charentes, créée en 1913 à Vendevre-du-Poitou (Vienne) par un petit groupe d'agriculteurs.



Les sociétés de panification permettaient de supprimer les intermédiaires entre producteur et consommateur et de vendre le pain au prix le plus bas. Ici, la boulangerie coopérative de Beaussais (Deux-Sèvres).



Coopérative régionale des Charentes et Deux-Sèvres, un rayonnage du service magasin, vers 1950. Collection F. Morin.

de la *poudrerie nationale* à Angoulême... Les grossistes et détaillants sont accusés de tromperies sur la marchandise et de pratiquer des marges exorbitantes. Ces épiceries coopératives ont pour objectif de vendre sans intermédiaire des produits « véridiques » à des prix « honnêtes » en accordant des ristournes sur les bénéfices en fin d'année au prorata des achats effectués.

Après 1918, les épiceries coopératives se multiplient sous des dénominations célébrant la solidarité ouvrière - *la Fraternelle*, *l'Avenir des travailleurs*, *l'Émancipation ouvrière*, *la Prolétarienne*... - ou valorisant plutôt des vertus libérales - *la Prévoyante*, *la Libérale*, *l'Abeille*, *la Semeuse*, *la Laborieuse*... Quelques boucheries (Ruelle, Royan, Saintes...) ou restaurants (Angoulême, Rochefort) coopératifs apparaissent également mais en nombre beaucoup plus restreint.

Ces sociétés locales, comportant la plupart du temps un seul magasin, vont progressivement se regrouper en Unions locales à partir des années 1920.

De la Saintaise à Coop Atlantique

À l'initiative de *La Saintaise*, créée en 1912, la *Coopérative régionale des Charentes et Deux-Sèvres* est fondée le 4 juillet 1920 par rapprochement d'épiceries coopératives existantes. En 1928, elle compte déjà 73 magasins et 23 000 sociétaires. La même année, un entrepôt central moderne – qui est encore aujourd'hui le siège de la coopérative - est inauguré à Saintes avec un banquet de 800 personnes présidé par Charles Gide (1847-1947, théoricien de l'économie sociale et fervent partisan de la coopération). En 1938, elle gère 160 magasins et dépasse les 60 000 sociétaires. Mais cela ne représente toujours qu'une petite partie de l'ensemble de la coopération dans les quatre départements.

En 1949 *l'Association coopérative de Poitiers* puis en 1961 *l'Union des coopérateurs de la Rochelle* rejoignent *la Coopérative régionale*. Puis la Coopérative se développe hors région et en 1972 elle fusionne avec *l'Union des coopérateurs du Limousin et du Périgord*, héritière de la coopérative pionnière fondée en 1881 à Limoges par des ouvriers porcelainiers.

Au niveau national, la décennie des années 1980 est marquée par l'effondrement de pans entiers de la coopération. Seules survivront quatre grandes « coop » dont *la Coopérative régionale*. Aujourd'hui *Coop Atlantique* (nom choisi en 1994) possède près de 300 magasins sur 14 départements du Centre-Ouest, dont 7 hypermarchés, 31 supermarchés et 184 magasins de proximité (dont 57 effectuent encore des tournées). C'est le 4^e employeur privé de la région avec 4 000 salariés. Propriété de 380 000 sociétaires, regroupés au sein de 38 cercles locaux, le groupe intègre également une association d'éducation à la consommation et de défense du consommateur et une agence de voyage.



Depuis sa création, en 1986, Biocoop propose aux consommateurs de retrouver dans les magasins de son réseau une offre variée de produits en vrac.



Le renouveau autour de la consommation bio et équitable

Au cours des années 1970, des consommateurs s'associent afin de soutenir le développement de l'agriculture biologique : *les Partageoux* à Niort, *Regain* à La Rochelle, *La Doucette* à Cognac, *La Clé* à Rochefort... Il s'agit de garantir des produits de qualité à un coût acceptable en favorisant l'approvisionnement local.

Ainsi à Poitiers l'association *Pictecoop* est créée en 1975 afin de faire des commandes groupées de produits bio. En 1985 un premier local est ouvert sur 60 m² et en 1991 l'association est transformée en société coopérative de consommation *Le Pois Tout Vert*. Cette coopérative emploie aujourd'hui 30 salariés et dispose de 4 lieux de vente (3 à Poitiers, 1 à Châtelleraut) sous l'enseigne *Biocoop*, qui fédère 15 magasins en Poitou-Charentes.

Il existe également d'autres coopératives de consommateurs comme *Espace Bio 79* à Niort, mais aussi des SCOP de commerce équitable comme *Ekitrade* à Poitiers, ou des associations comme les AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) qui sont au nombre d'une cinquantaine actuellement en Poitou-Charentes.



Jetons alimentaires ou monnaie de nécessité, en fer nickelé de la boulangerie coopérative des cheminots de Thouars dont la forme rappelle les médailles religieuses. À la fin du 19^e siècle, dans cette ville, dont la gare ouverte en 1873 est très vite devenue un dépôt important, plus d'un quart des habitants sont cheminots. Cette population, logée non loin de la gare, bénéficie d'organisations propres, comme une boulangerie coopérative qui a émis des jetons de pain.



Les ouvriers de la Fonderie de Ruelle se sont organisés en fondant des commerces coopératifs :
épicerie et boucherie-charcuterie.

Carte postale du début du 20^e siècle.



La coop *La Saintaise*, créée en 1912 à Saintes, est devenue Coopérative Régionale des Charentes et du Poitou en 1920, puis Coopérative Régionale en 1972 et enfin Coop Atlantique en 1994. Aujourd'hui, cette dernière gère près de 300 magasins dans le Centre-Ouest de la France.

Vue aérienne, vers 1950. Collection Frédéric Morin.



La cité des Castors à Buxerolles (Vienne) : une des 150 maisons bâties entre 1950 et 1954, sur les plans de l'architecte André Serreau.



La cité des Castors à Buxerolles (Vienne) : place d'Auvergne.



La cité des Castors à Buxerolles (Vienne) : chemin et jardins.



Les charpentiers sur le chantier de la cité des Castors à Bressuire (Deux-Sèvres), vers 1955. Photo M. Revereault.

4.

Les coopératives de logement

Par Gilles Caire



À Poitiers, la cité-jardins de Bellejouanne est édiflée par l'office d'habitat bon marché (HBM) entre 1929 et 1931. Elle est composée de 140 maisons avec jardins bâties selon quatre types. Ci-dessus, le type 1.



Maisons de type 2.



Maisons de type 3.



Maisons de type 4.

Au milieu du 19^e siècle, les conditions de logement en ville des ouvriers sont dramatiques. Insalubrité, surpeuplement, loyers excessifs, éloignement du lieu de travail dominant. Les premières initiatives en faveur du logement ouvrier viennent d'industriels paternalistes.

Des coopératives d'HBM aux coopératives HLM

Mais c'est la loi dite Siegfried de 1894 sur les logements d'habitation à bon marché (HBM) qui constitue le réel point de départ des sociétés coopératives d'HBM (elles deviendront les HLM en 1951). En 1909 se crée ainsi la Société coopérative *Le bien de famille de Poitiers*. La plupart de ces sociétés fonctionnent selon le principe de la location-attribution : les familles souscrivent au capital de la coopérative à hauteur du prix de revient de la maison construite et paient ensuite un loyer jusqu'à ce qu'elles aient remboursé le capital dû et deviennent alors pleinement propriétaires. D'autres coopératives d'HBM ont une activité purement locative ou encore de crédits hypothécaires à leurs associés.

En milieu rural, la *Coopérative d'habitat rural de la Vienne*, créée en 1955, comprend au milieu des années 60 plus de 1 100 adhérents et aide au financement de constructions neuves, de rénovations et même à celui de salles de spectacles ou de foyers ruraux.

Aujourd'hui trois Sociétés coopératives de production (SCP) d'HLM sont en activité en Poitou-Charentes. Elles proposent des logements en accession sociale à la propriété et des logements locatifs soumis à la réglementation HLM.

Des Castors à l'éco-construction collective

Après la Seconde Guerre mondiale, la pénurie de logements est générale. En 1948, des ouvriers bordelais, autour d'un prêtre-ouvrier et de deux syndicalistes CFTC, créent une société coopérative d'HBM dénommée le *Comité Ouvrier du Logement* (COL). Ils achètent un terrain et y construisent en commun leurs maisons. C'est la naissance du mouvement des *Castors*.

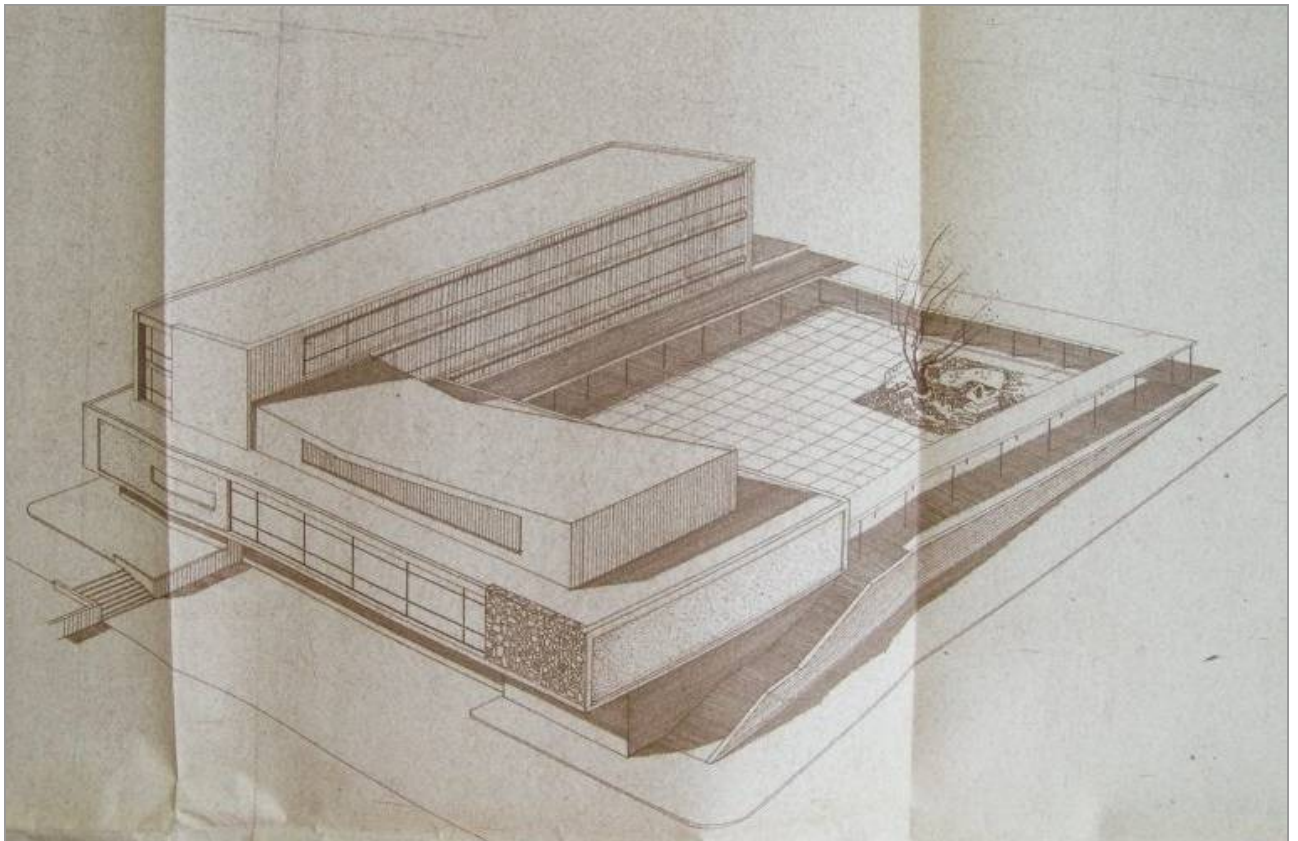
Un COL est constitué à Poitiers en novembre 1949 et achète un terrain d'une dizaine d'hectares à Buxerolles. Durant leurs jours de repos et de congés, les « Castors » transportent les pierres et le sable qu'ils extraient eux-mêmes à Lavoux et Dissay, viabilisent le terrain (eau, égout, voirie) puis construisent 169 maisons ainsi qu'un centre commercial et une maison d'animation, le tout étant achevé en novembre 1954. L'emprunt sous la forme de location coopérative était remboursable sur 65 ans au taux de 1% et le nombre d'heures



Créée en 2006, l'association Toit par toi s'inspire de la démarche des Castors.

obligatoires sur le chantier était de 24 heures par mois. D'autres coopératives Castors fonctionneront également durant les années 1950 à Bressuire (14 logements), Saintes, Angoulême (69 maisons), Niort.

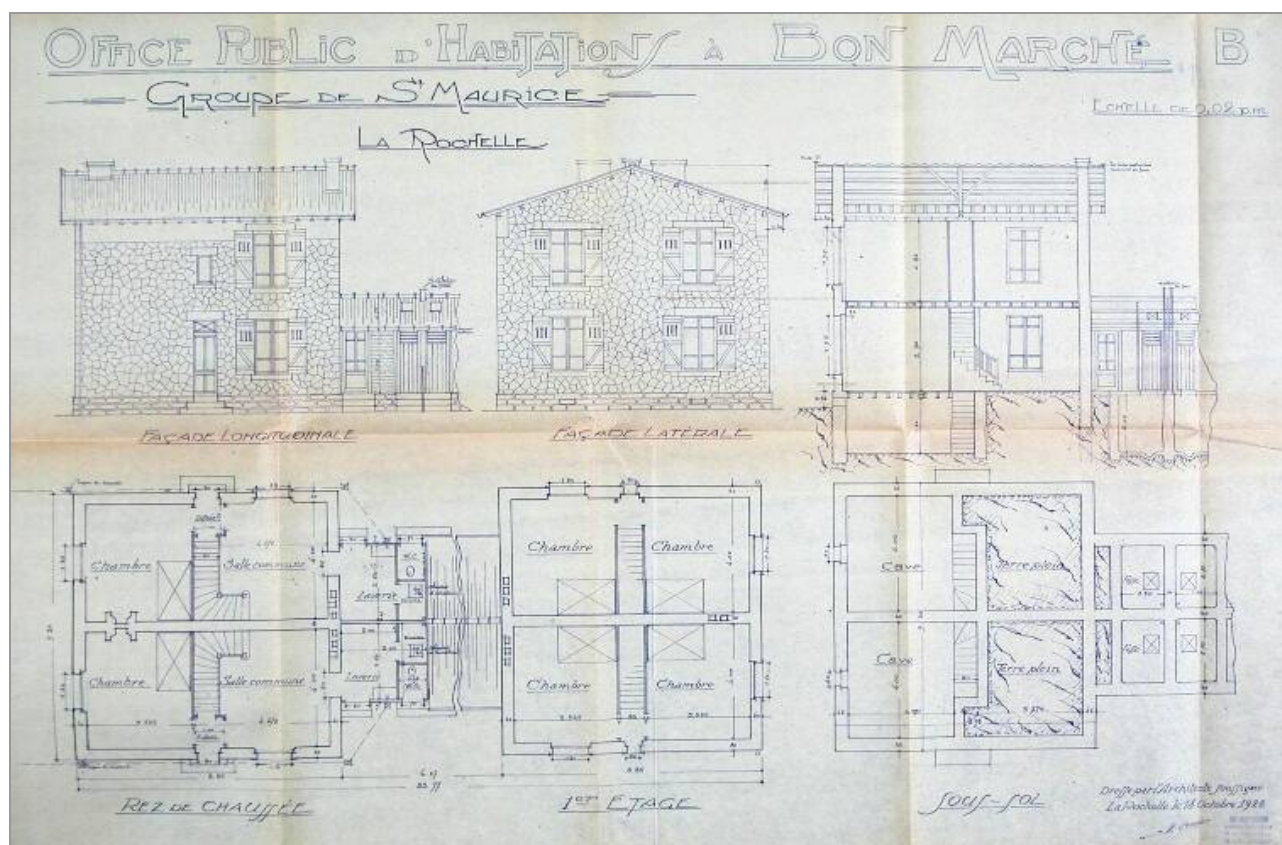
S'inspirant de la démarche des Castors, l'association *Toit par toi*, créée en 2006, promeut des chantiers d'auto-éco-construction collective. Le premier programme de six maisons en ossature bois, basse consommation, est en cours à Vendevre dans la Vienne.



À Buxerolles, la cité des Castors comprend des équipements culturels, commerciaux et sociaux, Projet de salle des fêtes et de galerie marchande, vers 1955.
Archives des Castors, archives municipales de Buxerolles.



La société coopérative le Toit Charentais a été créée en 1953, pour construire des maisons en accession à la propriété.



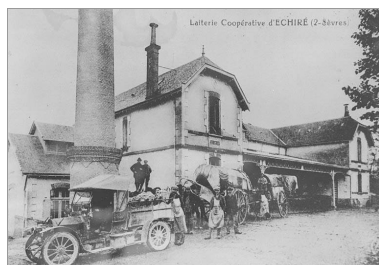
Plans et élévations de logements de l'Office public d'habitation à bon marché de La Rochelle (Archives municipales de La Rochelle, 16 W 43). Créé en 1913, il s'agit de l'un des premiers offices d'HBM publics.



Si les premiers silos sont édiés entre 1932 et 1936, la plupart datent d'après 1936, année de la promulgation de la loi instituant l'Office National Interprofessionnel du Blé (ONIB) chargé de contrôler et de moraliser le commerce du blé. Ils sont édiés par les coopératives et syndicats agricoles, soutenus par le gouvernement. Mirebeau (Vienne).



Camion de l'Association centrale des laiteries coopératives des Charentes et du Poitou, devant l'usine de Surgères, vers 1958. Cliché Boudet, Archives départementales de Charente-Maritime, 2J 87.



Laiterie coopérative d'Échiré (Deux-Sèvres), au début du 20^e siècle. Carte postale, collection particulière.



Laiterie coopérative d'Échiré (Deux-Sèvres), en 2001.

5. La coopération agricole, remède contre l'adversité

Par Pascale Moïsdon



Commerce des oeufs à Couhé-Vérac (Vienne), vers 1900. Photo Robuchon.



Caséinerie de Surgères (peinture du bureau).



Distillerie coopérative d'alcool de betterave à Saint-Pierre-de-Maillé, en 1995.

L'essor de la coopération laitière en Poitou-Charentes résulte de la crise du phylloxéra qui, à partir de 1875, anéantit les vignobles, quasi-monoculture de la majorité des exploitations des Charentes et du sud des Deux-Sèvres. À l'exception des exploitants de la zone de grands crus de cognac qui reconstituent les vignes grâce aux greffes sur plants américains, les agriculteurs reconvertissent les terres à la culture fourragère et à l'élevage laitier. Cette reconversion se fonde sur une tradition d'entraide et de solidarité du monde rural ; les agriculteurs se regroupent, mutualisent la production ainsi que la vente du beurre et se partagent les bénéfices. En limitant les intermédiaires, cette organisation « coopérative » permet d'imposer des prix de vente plus élevés et de faire bénéficier de revenus supérieurs les sociétaires, qui sont majoritairement de petits propriétaires, possédant en moyenne deux vaches.

L'une des premières laiteries coopératives de France est créée à Saint-Georges-du-Bois, en Charente-Maritime, en 1888, par l'agriculteur Eugène Biraud. Ce mouvement prend rapidement une grande ampleur puisque, en six ans, une cinquantaine de beurreries coopératives sont ainsi fondées dans la région et leur nombre atteint 110 en 1908, situées principalement en Aunis et au sud des Deux-Sèvres.

Pour améliorer la production, étendre les débouchés et défendre leur intérêt, les laiteries coopératives se fédèrent, dès 1893, en créant *l'Association centrale des laiteries coopératives des Charentes et du Poitou*. Cette association obtient la création de l'Inspection des laiteries coopératives de l'Ouest en 1897, puis l'installation, à Surgères, d'une station d'industrie laitière en 1902 et d'une école professionnelle en 1905. Elle crée, en 1909, une caisse mutuelle contre la mortalité du bétail et les accidents agricoles. Elle met également en place dès 1899 un service de wagons réfrigérés pour alimenter en beurre le marché parisien.

Les productions des laiteries se diversifient peu à peu avec la fabrication de caséine, élaborée à partir du petit lait précédemment utilisé, comme le sérum, pour l'élevage de cochons dans des porcheries annexées aux laiteries. Des fromages, puis de la poudre de lait sont aussi parfois produits, conduisant à la spécialisation de certains établissements. Une concentration s'opère, imposée par l'emploi de matériels de plus en plus perfectionnés, qui multiplie par vingt ou trente les capacités de production des unités du début du 20^e siècle. Les coopératives se regroupent alors au sein d'unions, qui ne sont plus que quelques-unes aujourd'hui.



Viticulteurs oléronnais apportant leur vendange à la coopérative, vers 1945.
Cliché Claudette Denis via LOCAL Les Cahiers d'Oléron n°18.



Distillerie coopérative d'alcool de betterave d'Aigrefeuille-d'Aunis dont les locaux ont été repris en 1960 par la coopérative agricole M.C.A. (Mounet Coopérative Aunis, auparavant coopérative de Surgères) spécialisée dans le stockage des grains et le négoce de semences.

Photographie avant sa destruction en 1944. Collection particulière.



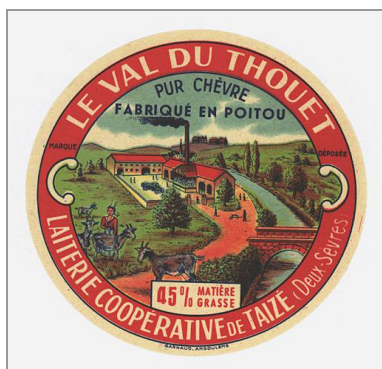
L'exemple de la coopération laitière crée une vraie dynamique dans la région Poitou-Charentes et la solidarité entre agriculteurs s'exerce assez vite dans d'autres secteurs agricoles. Des tentatives sont ainsi menées, avec plus ou moins de bonheur, des coopératives d'élevage de bovins, de boudets, de production de miel, d'eau-de-vie de betterave ou de cidre, de ramassage et de vente des œufs... Des agriculteurs s'associent pour former des sociétés de secours mutuels contre la mortalité du bétail, l'incendie ou la grêle. En 1901, le nombre des sociétés de secours mutuels contre la mortalité du bétail est beaucoup plus grand dans les Charentes (104) que dans les Deux-Sèvres (19) et dans la Vienne (4).



À partir des années 1910 se constituent de nombreuses sociétés coopératives de battage - qui succèdent souvent à des syndicats agricoles formés à l'échelle des cantons une vingtaine d'années auparavant -, surtout dans les Charentes où, en 1922, elles sont au nombre de 86, contre 21 dans les Deux-Sèvres et 7 dans la Vienne. Ces sociétés ont pour but l'achat et l'utilisation en commun d'un matériel de battage et d'outillage agricole réservé aux associés. Après la Seconde Guerre mondiale, de nombreuses coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) se forment en raison de la pénurie de matériel agricole et le désir des agriculteurs d'utiliser plus largement les machines, notamment les tracteurs (loi du 12 octobre 1945) ; en 1970, 645 de ces coopératives fonctionnent dans la région. Des coopératives d'élevage et d'insémination artificielle (CEIA) sont aussi constituées.



Des coopératives d'achat, de stockage et de vente des céréales se développent à partir des années 1920, avec une pointe, en 1936, au moment de la création de l'office du blé, instituant le stockage par des collecteurs agréés ; plusieurs silos sont alors érigés dans la plupart des cantons. Au fur et à mesure de leur croissance, les coopératives agricoles sont amenées à se regrouper et à s'unir par le jeu des partenariats et des restructurations (unions, fusions...) pour donner lieu à de puissantes structures ayant à faire face à une concurrence mondiale.



Quelques coopératives viticoles sont créées au tout début du 20^e siècle, à Saintes, Saint-Georges-du-Bois pour la distillation des vins de leurs adhérents. Ce mouvement touche l'île d'Oléron à la fin des années 1920, où quatre coopératives sont créées. Les opérations de "résorption" de la production viticole, en 1935, favorisent le développement des caves coopératives ; celle de Neuville-de-Poitou (Vienne) est ainsi créée en 1946.

Les agriculteurs sont amenés à constituer des sociétés afin de se procurer les crédits nécessaires pour leur exploitation. La loi du 5 novembre 1894 autorise la constitution de Caisses locales de crédit agricole entre les membres de syndicats agricoles qui engagent leur responsabilité selon le principe du mutualisme. Un an plus tard des caisses se développent en Charente-Maritime et dans les Deux-Sèvres. À partir de 1899, ces caisses locales sont fédérées par des caisses régionales qui se créent entre 1903 et 1905 dans chacun des départements de la région ; les caisses de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres sont unies depuis 1995.

En 2011, avec 4 400 salariés, les coopératives du domaine agricole sont deux fois plus fortes en Poitou-Charentes que dans le reste de la France.



Les battages vers 1935 à Soullignonne. Collection particulière.



Les moissons à Montamisé, dans les années 1950. Collection particulière.



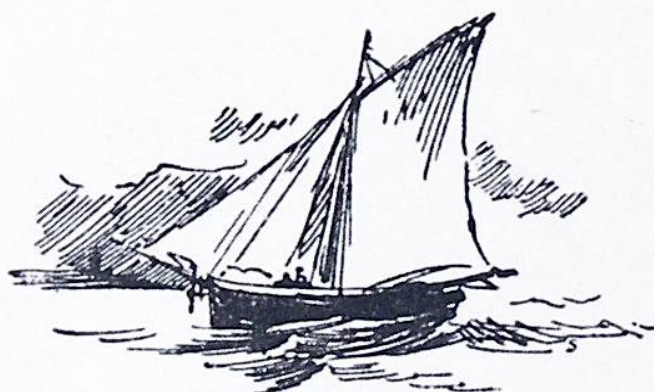
Inauguration du silo de Marans en 1937. Collection particulière.



Buvard publicitaire représentant un chèque du Crédit agricole, vers 1950.
Archives départementales de la Charente-Maritime, 71 Fi 61.

SOCIÉTÉ
DE
SECOURS MUTUELS

DE
ROYAN-LES-BAINS



AIDEZ-VOUS LES UNS LES AUTRES

ROYAN
IMPRIMERIE VICTOR BILLAUD

1897

Livret de la Société de secours mutuels de Royan, 1897. [Archives départementales de la Charente-Maritime](https://www.archives.charente-maritime.fr/), 4 X 74.

6. *Sous du marin*, mutuelles d'assurances maritimes, coopératives et crédit maritimes

Par Patricia Toucas



Manœuvre à la godille au port, au début du 20^e siècle.



Le bassin des chalutiers à La Rochelle. Détail d'une carte postale. Archives municipales de La Rochelle, Fonds Camille Robreau, 5 Fi.

Au 20^e siècle, les pêcheurs du littoral charentais vivent dans une grande précarité, exacerbée par les risques spécifiques à la profession. En effet, ils ne sont pas seulement soumis comme les paysans aux aléas météorologiques qui ruinent le matériel, mais aussi à la fréquence des accidents de mer qui endeuillent les familles. Les archives renferment les traces d'initiatives avortées, comme une caisse de solidarité pour les veuves et les orphelins des pilotes rochelais, en 1844, ou *l'Union maritime* à La Rochelle en 1853. La *Société des marins* de La Flotte-en-Ré est fondée en 1864 par le conseil municipal, qui tente ainsi de résoudre le problème du coût de l'assistance accordée aux familles des pêcheurs disparus. Suite à un sinistre de mer qui atteint nombre de ses adhérents, la *Société des Arts et Métiers* de La Rochelle met en place en 1854 une caisse des veuves et des orphelins, qui accorde à ces derniers un secours en nature sous forme de 5 kg de pain par semaine.

Cependant, l'extension du réseau ferroviaire aux villes portuaires (en 1857 à La Rochelle) permet désormais d'acheminer le poisson vers la capitale. Dès lors, les pouvoirs publics, nationaux et locaux, manifestent un intérêt nouveau pour la condition des travailleurs de la mer. À partir des années 1880, l'administration maritime et les municipalités littorales encouragent les marins à se regrouper sur le mode mutualiste, afin de se prémunir contre le coût des maladies et des blessures qu'ils pourraient contracter à terre. Ces mutuelles ont vocation à compléter l'action de la Caisse générale de prévoyance, qui n'assure que les accidents ou maladies survenus en cours de navigation.

La mutualisation des marins-pêcheurs devient un des chevaux de bataille de la troisième République qui, par ailleurs, cherche à contrer la poussée du syndicalisme maritime. Au cours des années 1890, quelque 120 sociétés de secours mutuels dites *Sou du Marin* fonctionnent sur les littoraux français. Toutefois, les pêcheurs sont assez réfractaires à la fois à l'épargne et aux astreintes mutualistes, car comme le remarque un observateur du milieu maritime : « ils sont pauvres, le paiement d'une cotisation est pour eux une lourde charge et d'ailleurs, habitués au péril, ils espèrent toujours que la mer ne leur sera point cruelle ». Le mutualisme maritime relève davantage des œuvres caritatives que de la stricte mutualité, telle que la définit la loi de 1898.



Ainsi, la *Société Sou du Marin*, fondée à La Rochelle en 1897, survit pendant près d'un quart de siècle grâce aux subventions municipales et départementales. En 1909, elle verse des secours à 900 personnes pour 200 cotisants !

Parallèlement aux pêcheurs, d'autres professions maritimes ont créé des mutuelles spécifiques, ou ont rejoint des sociétés interprofessionnelles, à l'instar de la société communale de Royan : au tournant du 20^e siècle, un quart de ses membres sont pilotes, pêcheurs, marins, gardes-phares ou capitaines au cabotage.



Contrairement aux sociétés *Sou du Marin* réservées aux matelots payés à la part, les sociétés d'assurances mutuelles sont créées à l'initiative de petits patrons de pêche qui ne peuvent assurer leurs embarcations et leur matériel auprès des assureurs à but lucratif. Fondateurs de leurs propres associations, ils s'attachent aussi à les gérer eux-mêmes. À la fin du 19^e siècle, de telles associations existent à Royan (1883), Oléron, et à La Rochelle (1896) où la société assure une cinquantaine de bateaux. Moyennant le paiement d'un droit d'entrée et d'une prime proportionnelle à la valeur du bateau, les sociétaires reçoivent en cas de sinistre un remboursement dans la limite des trois-quarts de la valeur estimée. Les sociétés d'assurances mutuelles passent sous le régime de la loi de 1901.



Autre exemple de la capacité d'auto-organisation du monde maritime, le syndicat des boucholeurs producteurs de Marsilly, fondé en 1905, est, malgré son nom, bel et bien une coopérative qui s'occupe de la vente des moules. Le mouvement coopératif s'épanouit surtout entre les deux guerres (Bourcefranc, 1929 ; Charron, 1936), et davantage semble-t-il dans les milieux conchylicoles que dans ceux de la pêche. Les coopératives ont pour but de permettre aux pêcheurs et aux conchyliculteurs de commercialiser directement pêche et coquillage. Toutefois, la coopérative des inscrits maritimes créée à La Rochelle en 1922 poursuit d'autres buts : d'une part, aider les adhérents à acheter leur matériel à prix coûtant, et d'autre part leur fournir alimentation et habillement. Il s'agit donc d'une coopérative de consommation. Une association ouvrière de chargement et déchargement des navires, dite *L'Entraide*, fonctionne sur le port de la Pallice entre 1911 et 1925. Cette initiative populaire irrite les industriels rochelais qui entravent son activité.



Coopérative des sauniers de l'Île-de-Ré fondée en 1942. Pour faire face à la mévente du sel et au manque de maîtrise des cours de ce condiment, les sauniers de l'Île-de-Ré décident de se regrouper en syndicat en 1933, puis en coopérative en 1942. Ils assurent ainsi ensemble la collecte, le stockage, le conditionnement et la commercialisation de la production de sel. Aujourd'hui, une centaine de producteurs s'emploient à valoriser le sel de l'île.

Enfin, le développement du crédit maritime, organisé sur le modèle du crédit agricole par une loi de 1913, relève également de l'économie sociale. Les caisses sont gérées par des administrateurs élus et bénévoles. Les caisses locales créées dans les ports charentais entre les années 1910 et la Seconde Guerre mondiale doivent permettre aux populations maritimes d'accéder au crédit, que ce soit pour renouveler le matériel de pêche, acheter du naissain avant la campagne ostréicole, acheter un nouveau bateau etc. Le crédit maritime est bien plus qu'un simple service bancaire. Ainsi qu'en témoigne le nom des caisses – *le Progrès, l'Avenir, l'Espérance* – il concrétise l'aspiration des travailleurs maritimes à construire une vie meilleure, par la voie de la solidarité.



La Coopérative Maritime *Les Sardiniers*, fondée en 1929 à l'initiative des marins pour faciliter l'accès des jeunes marins pêcheurs à la propriété de leur outil de travail, et l'Armement Coopératif de Charente-Maritime, se sont regroupés en 1999 pour former le Groupe Coopératif ATLANTIC 17 pour améliorer les services proposés à leurs sociétaires.

La mutualité chez les pêcheurs

« En s'assurant eux-mêmes contre l'infortune, ils viennent au secours de leurs frères, et tous ceux qui font partie d'une même société de secours mutuels formant comme une grande famille dont les membres s'aident les uns les autres ; de plus, les secours qu'ils reçoivent en cas de malheur ne sont point une aumône donnée par la charité publique, c'est une chose qui leur est due, qu'ils ont acquise et qu'ils peuvent accepter avec fierté, car c'est le résultat d'une épargne persévérante mise généreusement à la disposition des autres co-sociétaires. »

Pierre Romet, *Étude sur la situation économique et sociale des marins.*



L'Union des Coopérateurs Ostréicoles du Bassin de Marennes ou Coopérative Maritime (UCOMA) a été créée en 1969 par des ostréiculteurs dans le but d'importer des huîtres japonaises pour suppléer à l'huître portugaise victime d'une épidémie. Mais très vite, cette coopérative s'est aussi tournée vers la vente de matériel aux conchyliculteurs du Bassin Marennes-Oléron puis, plus largement, de l'ensemble du littoral charentais, voire au-delà.

© Région Poitou-Charentes, inventaire général du patrimoine culturel / Fonds Henrard, 1985.



Détail d'une photographie du port de La Rochelle, début du 20^e siècle. Collection particulière.



Boucholeurs à Marsilly.
[Archives départementales de la Charente-Maritime](#), 24 Fi Marsilly 1.

LE SOU DU MARIN

Société de Secours Mutuels entre Marins Pêcheurs

DE LA ROCHELLE

MEMBRES FONDATEURS

MM. d'ORBIGNY, Maire de La Rochelle, Chevalier de la
Légion d'honneur ;
LACONFRETTE, Négociant ;
TRIBOT, Capitaine au long-cours ;
LANCIEN, Inspecteur d'assurances ;
BERGERAT, Pharmacien ;
RANSON, Capitaine au long-cours, Chevalier de la
Légion d'honneur ;
STANIS GAILLARD, Pharmacien ;
EURY, Pharmacien.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président, M. TRIBOT, Capitaine au long-cours ;
Vice-Président, M. BRUNET, Pilote, Conseiller municip.
Trésorier, M. LANCIEN, Inspecteur d'assurances ;
Secrétaire, M. VÉRON, Négociant, Armateur à la pêche.
Conseillers, MM. LACONFRETTE, Négociant, Armateur à
la pêche ; BERGÉLAT, Pharmacien ; EURY, Pharmacien.
Visiteurs, MM. BOUTELEUX (quartier Saint-Nicolas) ;
BRISSET (quartier Saint-Jean) ; CORNAUD (quartier Saint-
Sauveur).

La société « Le sou du marin », créée en 1897 et soutenue financièrement par la mairie de La Rochelle, apporte une aide médicale et alimentaire aux familles de pêcheurs. [Archives départementales de la Charente-Maritime](#), 4 X 74.



Tuilerie coopérative de Roumazières-Loubert (Charente), vers 1930. Cette tuilerie a été créée en 1907, sous l'impulsion de l'abbé Joseph Marcelin (1868-1959), avec l'apport financier de ses paroissiens, pour améliorer les conditions de travail des tuiliers qui participaient à la gestion de l'entreprise. Collection particulière.

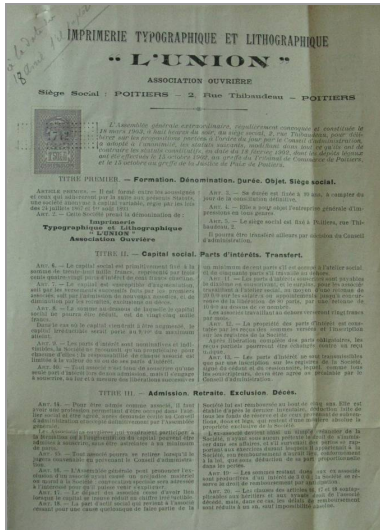


Les coopérateurs vanniers de la Fazillière à Vernoux-en-Gâtine (Deux-Sèvres), vers 1920. Une vannerie coopérative est constituée en 1911 entre les fabricants de paniers en bois de châtaignier ; elle a pour but d'assurer dans les meilleures conditions la vente en commun des paniers. Collection particulière.

7.

Des salariés de l'industrie associés et décideurs

Par Pascale Moïsdon



En 1902, Louis Chérion, journaliste engagé au service du mouvement socialiste dans la Vienne, crée une association ouvrière d'imprimerie *L'Union*.

En haut, les statuts modifiés en 1903. Archives départementales de la Vienne, 4 U 22/4.

En bas, l'imprimerie rue Thibaudeau à Poitiers.



Le développement de l'industrie et du commerce en Poitou-Charentes s'est largement fondé sur l'agriculture. Les domaines d'activité de certaines coopératives tiennent à la fois de l'agriculture et de l'industrie, à l'image des distilleries d'eau-de-vie de cognac ou des minoteries annexées par certaines coopératives agricoles.

Au cours du 19^e siècle, des philanthropes, soucieux des conditions de vie des ouvriers, expérimentent de nouveaux types d'entreprises. C'est ainsi que sont créées, en Charente, les premières coopératives de production de la région, non sans susciter l'inquiétude du patronat local. *La Société coopérative Laroche-Joubert Lacroix et Cie*, est fondée à Angoulême par Jean-Edmond Laroche-Joubert, en 1868, pour la fabrication et le façonnage du papier ; les ouvriers sont intéressés au résultat mais ne prennent pas part à la direction des affaires. L'abbé Marcellin, curé de Roumazières, qui a pris fait et cause pour les tuiliers grévistes de l'entreprise Polakowski en 1907, crée cette même année une entreprise, sous le nom de *Tuilerie coopérative française*, grâce aux capitaux des paroissiens. Détruite en 1933 par un incendie, cette entreprise incarne lors de sa création un modèle de relations sociales et de participation des ouvriers qui prennent part à la gestion et sont intéressés aux bénéfices de l'entreprise.

Au tournant des 19^e-20^e siècles, surtout dans les secteurs du bâtiment et du livre, des travailleurs s'unissent sous forme de coopératives ouvrières pour promouvoir ensemble leurs intérêts économiques. Ces regroupements sont destinés à faire face à leurs conditions de vie défavorables et précaires et à créer une alternative aux abus de la concentration du capital. En quelques années, à Poitiers, se créent ainsi *l'Union*, association ouvrière d'imprimerie typographique et lithographique, *la Fraternelle*, association coopérative des ouvriers tailleurs de pierre et maçons de Poitiers (1897), ou encore *l'Association coopérative des ouvriers peintres poitevins*. Ces associations ouvrières de production prennent le nom de sociétés coopératives ouvrières de production en 1915, avant de devenir, en 1937, des sociétés coopératives ouvrières et participatives (SCOP). La fin de la Première Guerre mondiale génère une nouvelle vague de regroupements d'ouvriers, tout comme le Front populaire en 1936. La période de reconstruction après la Seconde Guerre mondiale est aussi propice au développement de coopératives de production, surtout dans le bâtiment. Cependant leur nombre reste toujours modeste en Poitou-Charentes.



Le conseil coopératif et les fondateurs de la Papeterie Laroche-Joubert à Angoulême.
Musée du Papier d'Angoulême.



Guide publié en 2011.



Une partie de l'équipe d'Uniscop, coopérative ouvrière de maçonnerie créée à Poitiers, en 1983.
Extrait du site Internet www.scop-poitoucharentes.coop

Les membres d'une coopérative de production ont la volonté de profiter à part entière du fruit de leur travail, de s'assurer collectivement la garantie de l'emploi, de meilleures conditions de travail et de vie en commun. Tout en assumant les risques pris, ils sont en quête d'un épanouissement professionnel et humain. L'autogestion est le maître-mot de ces regroupements, puisque tous les aspects de la bonne marche de l'entreprise (finances, programmation, équipement technique...) sont traités par l'ensemble des associés.

Depuis la fin des années 1990, le nombre de SCOP (devenues des sociétés coopératives et participatives en 2010) a presque doublé (elles étaient 65 en 1998, pour 1322 salariés) et les premières sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) ont été créées à partir de 2002. En 2011, la région qui totalise 109 de ces sociétés est la première de France pour la création de sociétés coopératives. La moitié d'entre elles sont des sociétés de services, moins du tiers dépendent du bâtiment et les autres de l'industrie. Certaines de ces coopératives ont été formées par des artisans indépendants, dans le bâtiment notamment. En outre, le siège de l'école de conduite française (ECF), au fonctionnement coopératif, se situe à La Crèche (Deux-Sèvres).



À l'occasion de la campagne nationale de communication sur le statut coopératif, l'Union Régionale des Scop Poitou-Charentes a réalisé quatre vidéos dans des coopératives.
Scop STPR à Pleuville (Charente)
www.scop-poitoucharentes.coop



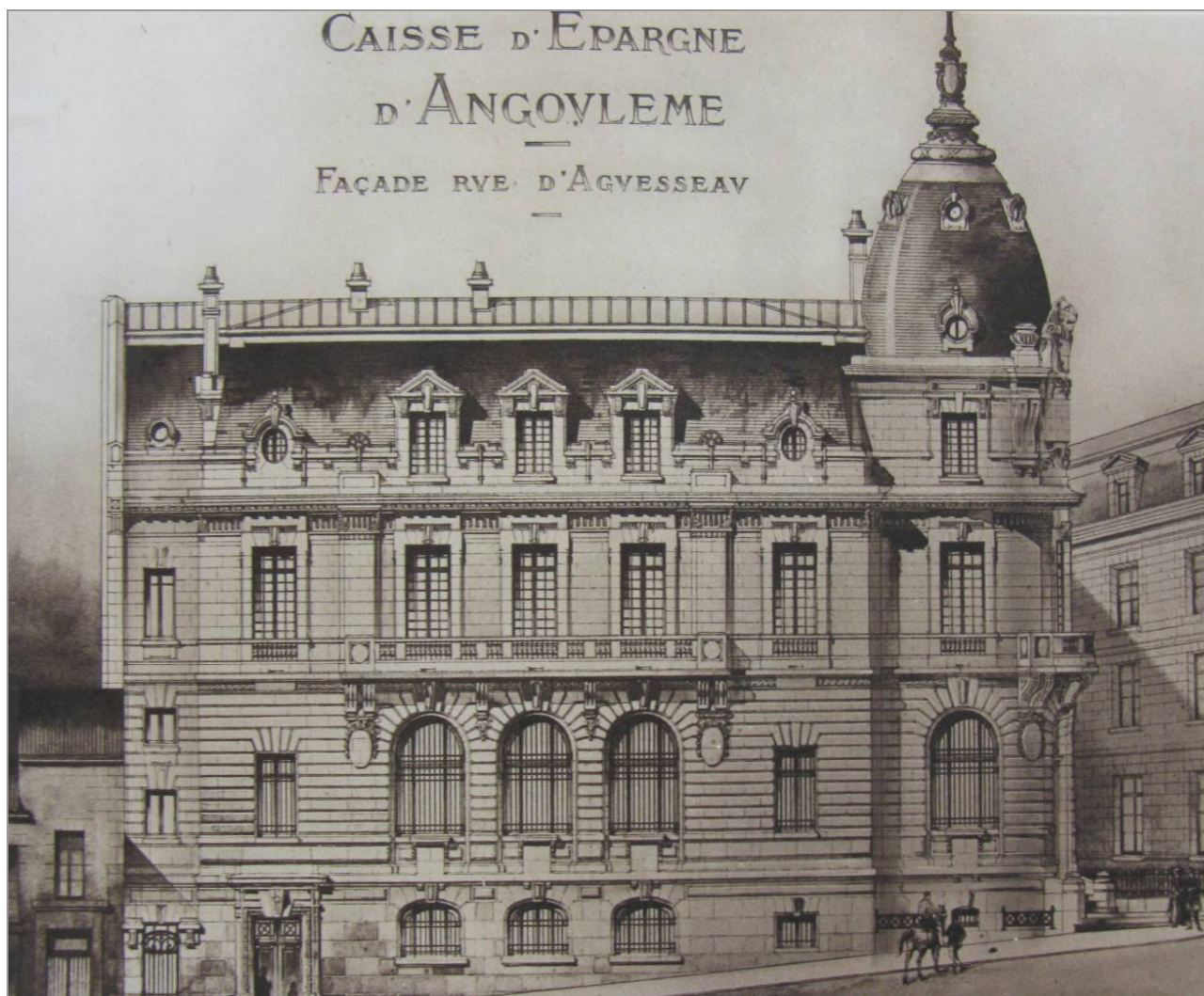
Jean Edmond Laroche-Joubert intéresse, dès 1848, les ouvriers de son atelier de façonnage du papier à Angoulême à la production, dans un système de participation-coopération. Les ouvriers ne prenaient pas part à la direction des affaires mais étaient associés aux résultats.

Personnel de l'atelier des registres, vers 1900. Musée du Papier d'Angoulême.



SCOP Bocage Avenir Couture à La Forêt-sur-Sèvres (Deux-Sèvres).

www.scop-poitoucharentes.coop



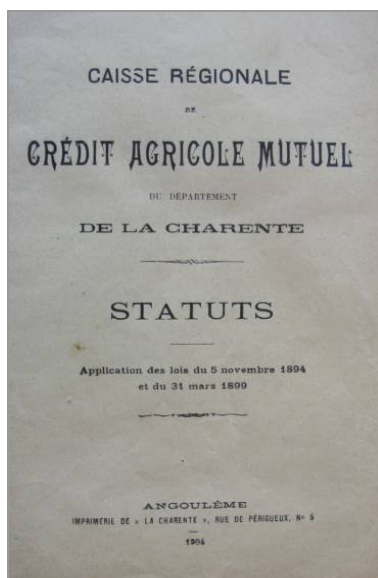
Caisse d'épargne d'Angoulême.

Le siège social de cette 38^e caisse, autorisée le 4 avril 1834, est installé dans un immeuble place du Mûrier, puis à l'hôtel de ville, avant que l'édifice actuel ne soit construit entre 1908 et 1912 sous la direction de l'architecte M. Martin.

Bibliothèque municipale d'Angoulême, plaquette réalisée pour le centenaire de la Caisse d'épargne d'Angoulême.

8. Des systèmes bancaires solidaires

Par Pascale Moisson



Statuts du Crédit agricole mutuel de Charente, 1904.
Archives départementales de la Charente 7 M 54.



Armoiries aux abeilles sur le portail de la Caisse d'Épargne de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime).

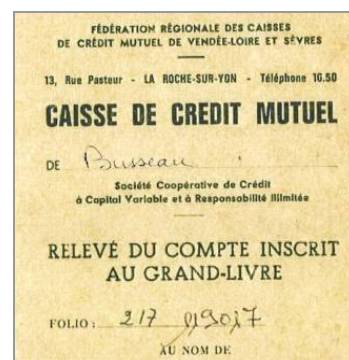
Pour pallier la difficulté des artisans, des commerçants et des ouvriers à accéder aux prêts des banques traditionnelles, des caisses locales d'épargne et de crédit sont créées à partir des années 1890. Comme le *Crédit agricole* pour les agriculteurs, elles répondent aux besoins de crédit, les dépôts des uns finançant le crédit des autres.

La *Banque coopérative des associations ouvrières de production* est ainsi fondée en 1893. Dès 1895, le syndicat des commerçants détaillants de Cognac fonde une *Banque populaire* pour aider les petits marchands et boutiquiers de la ville. Les *Banques populaires* se développent cependant plutôt à partir de 1917 sous les auspices des Chambres de commerce et de l'Administration ; celle d'Angoulême est ainsi formée en 1919.

Les caisses rurales de *Crédit mutuel*, fondées en Vendée à la fin du 19^e siècle sur le modèle allemand, essaient dans les Charentes et les Deux-Sèvres ; le personnel est salarié, mais un conseil d'administration, élu selon le principe coopératif « un homme, une voix », représente les sociétaires, détermine les orientations générales et se prononce sur les dossiers de prêts. Le mouvement, souvent initié par des prêtres, s'émancipe bientôt du cercle catholique. Une caisse du *Crédit mutuel* est implantée à Châtillon-sur-Sèvre en 1922, à Hiersac en 1927, à Angoulême en 1930, en 1962 à La Rochelle où elle est issue d'un noyau des Ateliers et Chantiers navals, en 1963 à Tonnay-Charente autour des syndicalistes CGT du port à engrais et, la même année, à Ruelle autour d'ouvriers communistes de la fonderie.



Sigle du Crédit agricole, dans les années 1950.



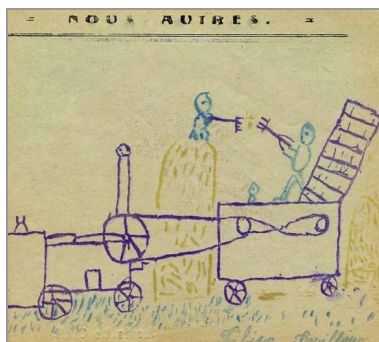
Carnet de compte d'un sociétaire du Crédit Mutuel.



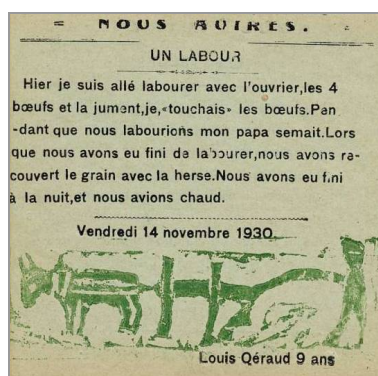
La côte charentaise est investie, surtout après le Première Guerre mondiale, par des colonies de vacances, créées notamment par des sociétés mutuelles ou coopératives. Ainsi, l'Enfance coopérative fait bâtir vers 1928-1929 la Maison-Heureuse, une colonie de vacances, à Boyardville (Saint-Georges-d'Oléron, Charente-Maritime), actuellement Centre expérimental pédagogique maritime en Oléron (CEPMO).

9. L'éducation à la solidarité

Par Nathalie Brémand



Dessin de moissonneuse-batteuse. Dans la revue "Nous autres", 1930. École de Millac.



Rédaction et dessin.
Dans la revue "Nous autres",
1930. École de Millac.



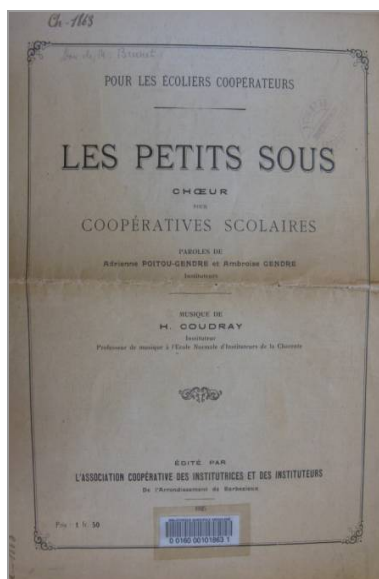
Groupe d'enfants,
au début du 20^e siècle.

Le souci de transmettre les valeurs citoyennes de solidarité aux jeunes générations est une préoccupation importante des partisans des coopératives et des mutuelles, qui souhaitent que les pratiques mutualistes s'appliquent à l'individu de sa naissance à sa mort. Des initiatives permettent d'amorcer le réflexe de la prévoyance collective et de l'esprit d'entraide chez les jeunes dès la fin du 19^e siècle.

C'est en marge de la création de l'école Ferry que prennent naissance les premières *Mutualités scolaires*, petites sociétés de secours mutuels. Dès l'âge de trois ans, l'enfant verse chaque semaine deux sous : un sou destiné à la prévoyance individuelle permet de constituer un livret d'épargne, l'autre sou consacré à la prévoyance collective couvre les risques de maladies et alimente un fonds de retraite commun. Comme partout en France, les *Petites Cavé*, du nom de leur fondateur Jean-Cyrille Cavé (1834-1909) se développent dans le Poitou et les Charentes.

Pour les petits mutualistes ayant quitté l'école à treize ans et trop jeunes pour adhérer aux sociétés de secours mutuels, des *Amicales* ou *Petites A*, associations regroupant des anciens élèves, sont créées. De nombreuses *Petites A* voient le jour dans la région, comme à Barbezieux ou à Segonzac. En 1901 il en existe 186 dans les Deux-Sèvres. Des œuvres complémentaires de l'école consacrées à la pratique de la solidarité se développent également dans de nombreux secteurs : par exemple les *Sociétés scolaires forestières* destinées à sensibiliser aux problèmes de déforestation regroupent des jeunes et des adultes qui œuvrent ensemble aux reboisements et à la rationalisation des méthodes agricoles. Un instituteur de Saint-Rémy de Montmorillon organise ainsi vers 1900 une société forestière de 108 membres actifs avec une école de greffage.

D'autres initiatives se multiplient parmi lesquels les *Cantines charentaises*, initiées par l'inspecteur primaire de Confolens et reprises dans tout le pays. Les cantines rurales n'existent pas, et de nombreux enfants miséreux se passent alors de repas. Il met donc en place une cantine coopérative : chaque élève arrive le matin avec une poignée de légumes qu'il jette dans une marmite collective. Celle-ci mijote toute la matinée, offrant aux enfants la soupe chaude à midi. Ce système se généralise et en 1902-1903 ce type de cantine est implanté dans 50 départements.



Livret (couverture et page intérieure) d'une chanson destinée à être chantée par des élèves coopérateurs. Bibliothèque d'Angoulême.



Enfants à la plage, au début du 20^e siècle.



Colonie de vacances, au début du 20^e siècle.



Dessin, dans la revue « Nous autres », 1930. École de Millac.

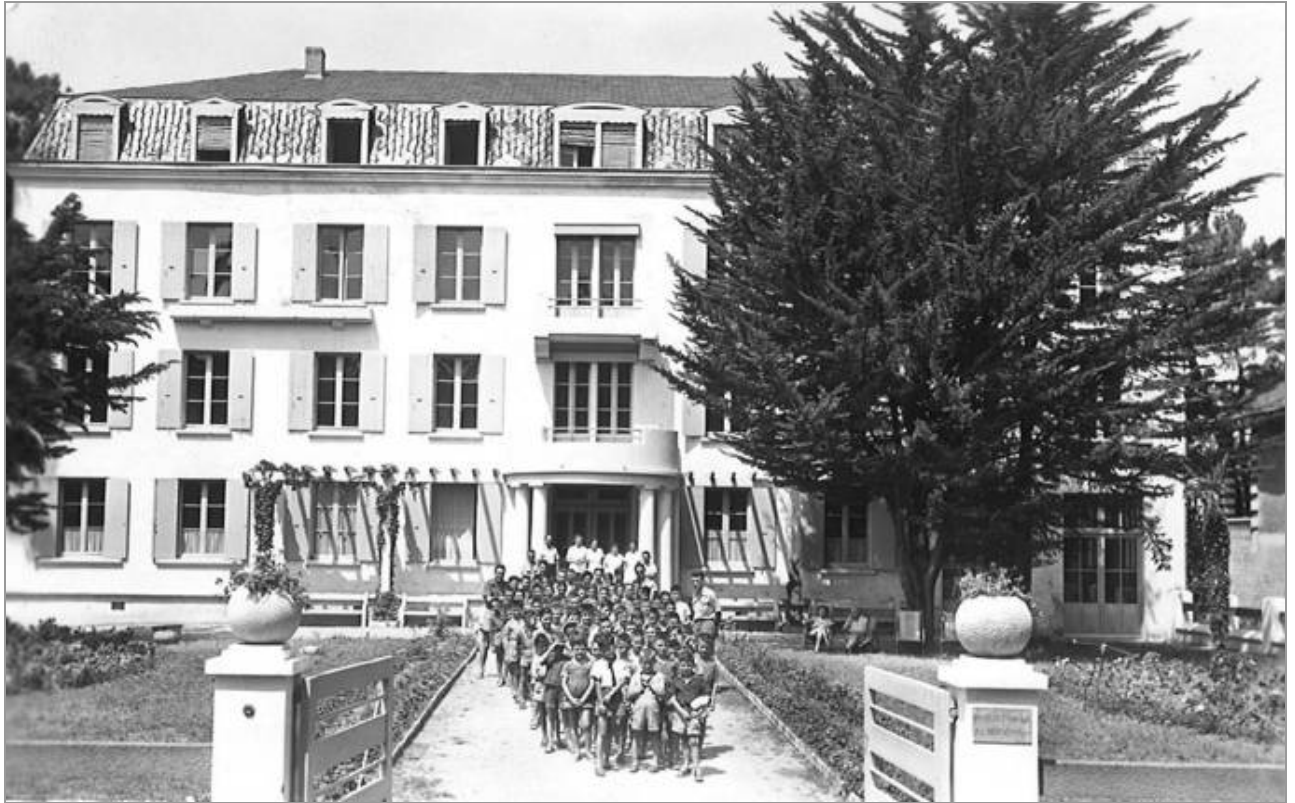
Ce sont les instituteurs, très impliqués dans le développement de la coopération, qui gèrent les différentes initiatives de mutualité scolaire. Avec la création des *coopératives scolaires* au sortir de la Première Guerre mondiale, les enfants eux-mêmes sont mis en situation de mettre en pratique ces principes.

Les *Coopératives scolaires* naissent au sortir de la Grande Guerre, en s'appuyant sur l'expérience de la participation des enfants à des œuvres charitables pendant le conflit. Barthélemy Profit (1867-1946), inspecteur de l'enseignement primaire de Saint-Jean d'Angély, crée la première coopérative scolaire dans sa ville en 1919. Il privilégie l'intérêt éducatif de la coopération. Pour lui c'est un moyen d'améliorer l'école du point de vue matériel mais aussi et surtout du point de vue moral. La coopérative scolaire est une association d'enfants s'entraînant à la pratique de la démocratie et s'initiant à l'esprit de solidarité en la gérant et en organisant des événements pour la financer. Ce type de coopératives essaime très rapidement dans la région sous son impulsion et sous celle d'un autre propagandiste de la coopération, Louis Brunet, directeur de l'école de Barbezieux.

Les idées de Barthélemy Profit sur la coopération comme facteur d'éducation active et citoyenne inspirent Célestin Freinet qui fonde sa *Coopérative d'entraide pédagogique* en 1926 puis développe le système des classes coopératives basées sur des méthodes actives. En 1947 *L'Institut Coopératif de l'École Moderne* (ICEM) est créé, point de départ de l'école Freinet qui est reconnue comme école expérimentale en 1964.

Une deuxième approche de la coopération scolaire tend moins à privilégier ses vertus éducatives qu'à préparer les enfants à devenir de futurs adultes coopérateurs en visant la mise en place d'une société mutualiste préparée dès l'enfance. C'est celle développée par la *Fédération Nationale des Coopératives de Consommation* (FNCC) qui crée en 1922 une commission nationale de la coopération. Celle-ci devient en 1928 l'*Office Central des coopératives scolaires*, puis l'*Office Central de la Coopération à l'École* (OCCE).

Encouragé par Jean Zay sous le Front populaire, le mouvement des coopératives scolaires sort très affaibli du deuxième conflit mondial. C'est avec l'appui du ministère de l'Éducation nationale qu'il retrouve vigueur à partir de 1946. En 1988, l'OCCE est une fédération riche de 101 associations départementales. Au fil des ans, les coopératives scolaires ont perdu leur objectif éducatif initial et servent essentiellement à financer des projets scolaires. Avec le développement de l'intérêt pour l'économie sociale, l'OCCE, lors de son congrès annuel en 2001, se prononce pour un retour à ses valeurs pédagogiques et coopératives.



Les bâtiments de la Société coopérative de vacances populaires "Le rayon de soleil", à Ronce-les-Bains (Charente-Maritime), transformés en colonie de vacances pour la Maison de cognac Hennessy, dans les années 1950, et actuellement en hôtel. Carte postale.



Coopérative scolaire à Saint-Savinien (Charente-Maritime). Carte postale, vers 1930, collection Claude Aubineau.

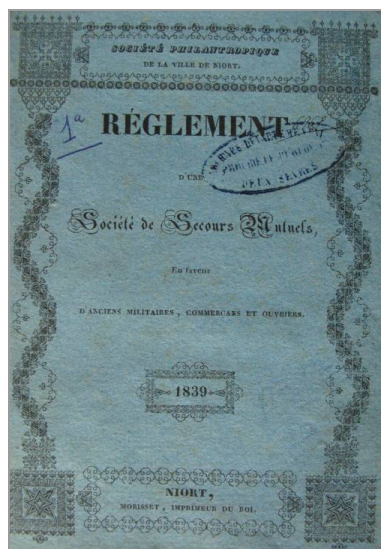


SMIP, 20 rue Thiers à Niort. Enfantée au temps des sociétés de secours mutuels par les ouvriers chamoiseurs (1929), elle a vécu l'évolution du régime d'assurance maladie, accueilli les premières assurances collectives santé de Heuliez à Cerizay et Rougier à Niort, fusionné avec la Caisse chirurgicale du Poitou avant d'être réunie à la MACIF.



10. Niort

Par Nathalie Brémand



Règlement de la Société philanthropique de Niort, 1839. [Archives départementales des Deux-Sèvres](#), 4 X 9.



Couverture du guide 1952 de la MAAIF. Collection particulière.

Le développement du phénomène mutualiste à Niort s'explique par la tradition d'entraide qui se développe dans les campagnes des Deux-Sèvres à la fin du 19^e siècle, en particulier dans les coopératives laitières. La première caisse de mutualité agricole naît à Prissé-la-Charrière en 1901 en prélevant une retenue sur l'achat du lait des sociétaires afin de financer les réparations des sinistres. En 1902, l'*Association centrale des laiteries coopératives* fonde la *Mutuelle agricole incendie de l'Ouest* qui est à l'origine de la constitution de la CRAMA, devenue aujourd'hui un élément de GROUPAMA.

Mais c'est grâce à un groupe d'instituteurs militants et en particulier à Edmond Proust (1894-1956) qu'on doit la création de la MAAIF, première mutuelle assurance niortaise d'une longue série. Elle est créée en mai 1934 par des enseignants soucieux de constituer une mutuelle indépendante des grands groupes financiers en faisant jouer la responsabilité et la solidarité de ses adhérents. Après des débuts laborieux dans un contexte difficile d'hostilité à l'égard de l'école publique, son développement est contrarié par la guerre, mais devient remarquable à partir de 1950. En 1947 la CAMIF, coopérative d'achat, est créée dans son sillage. Elle se développe rapidement pour occuper à la fin du 20^e siècle le 3^e rang de la vente par correspondance en France, mais ferme en 2008.

La réussite de la MAIF, qui a perdu un A en 1969, entraîne la création de nombreuses mutuelles d'assurances par d'autres corps de métiers. La MAAAF est fondée pour les artisans en 1951 et réunit 15 000 sociétaires dès 1953. Elle devient la MAAF en 1961. La MACIF pour les commerçants et les industriels voit le jour en 1960 et connaît un très grand succès. Elle a 2 millions de sociétaires en 1982. La SMACL destinée aux collectivités locales est l'œuvre, en 1972, des secrétaires de mairie instituteurs affiliés à la MRIFEN. Au fil du temps les mutuelles assurances élargissent leur champ de compétence au-delà de l'assurance automobile et ouvrent leurs recrutements à de nouvelles catégories professionnelles.

À partir des années 1980 l'essor des mutuelles, qui se heurtent aux sociétés d'assurance non mutualistes, se tarit. Elles doivent diversifier leurs activités en contractant des partenariats commerciaux, en créant des filiales ou des regroupements. Aujourd'hui pourtant les mutuelles restent les premiers employeurs privés de la Communauté d'Agglomération de Niort.



GROUPAMA, 1 avenue de Limoges à Niort.



MAAF à Chauray.



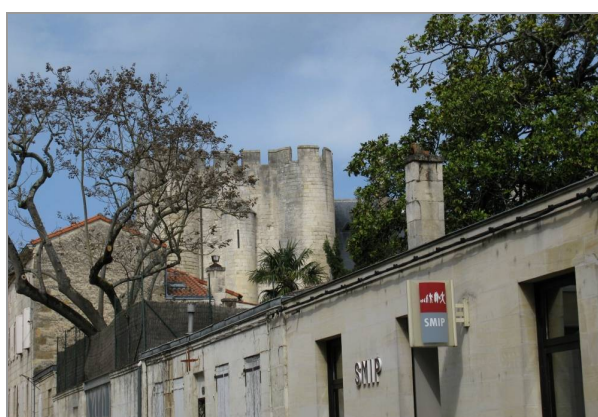
MACIF, 35 boulevard Jean-Moulin et 13 rue Thiers à Niort.



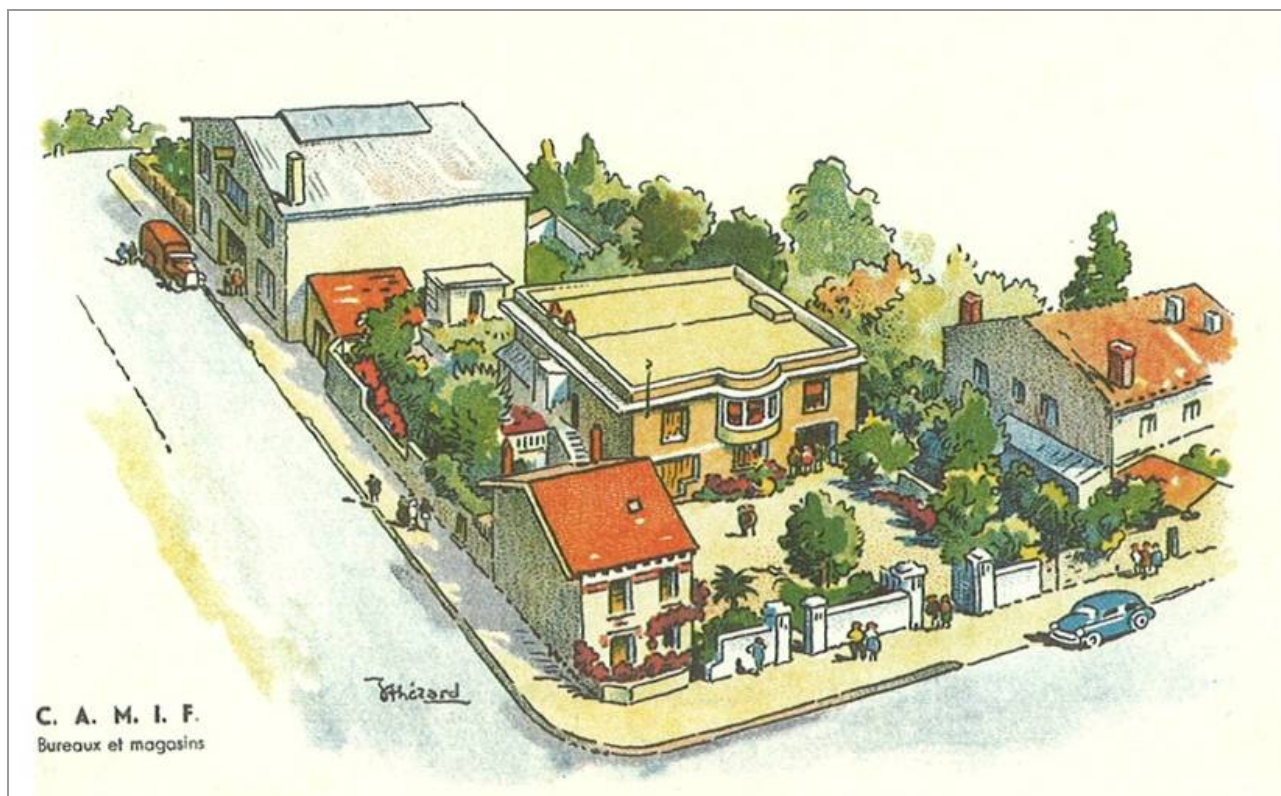
MAIF, avenue Salvador-Allende à Niort.



Smacl, 141 avenue Salvador-Allende à Niort.



SMIP, 20 rue Thiers à Niort.



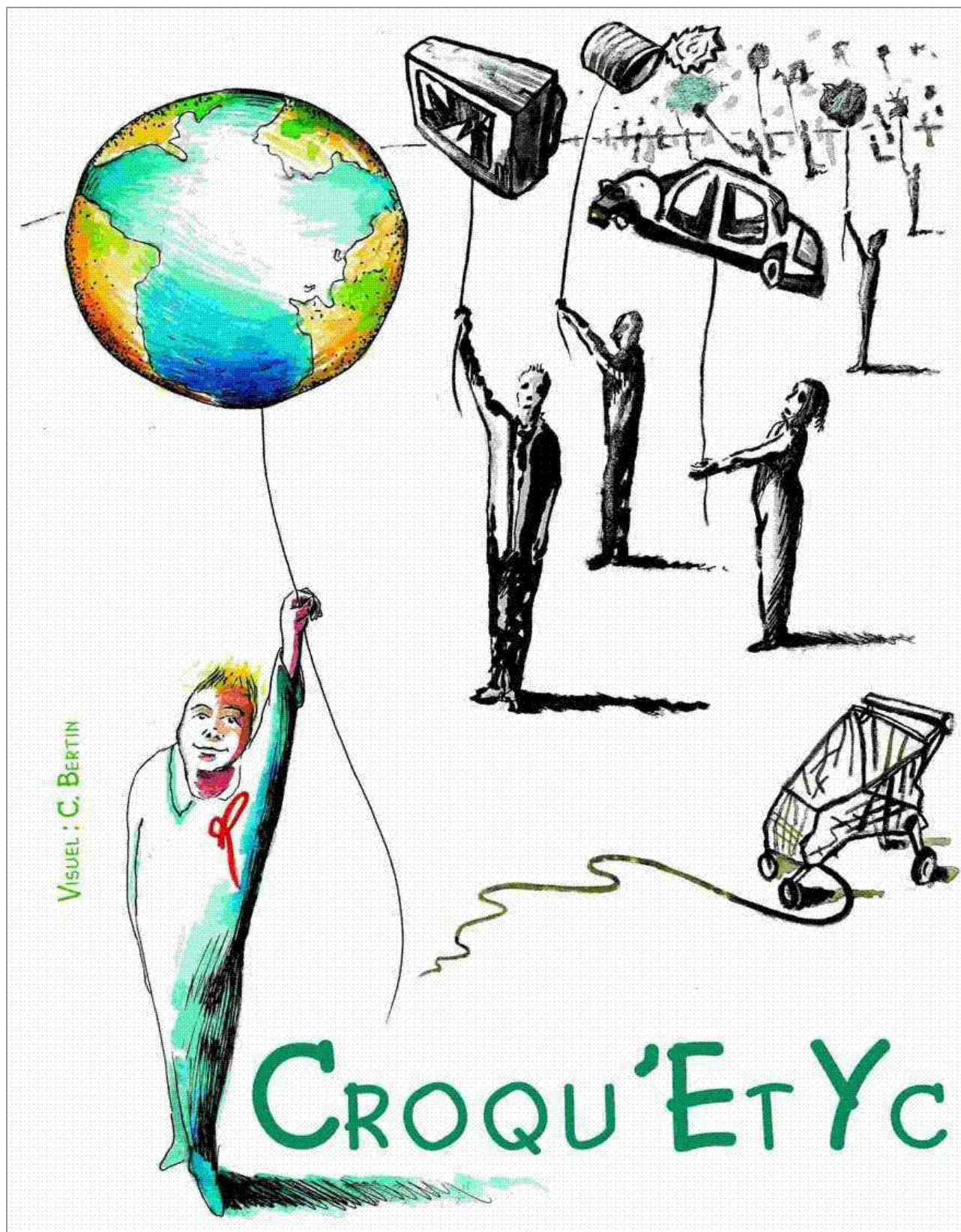
Vue perspective du magasin et des bureaux de la CAMIF, rue de Brioux, vers 1950. Dessin de Tézard
[Archives départementales des Deux-Sèvres](#), 34 Fi 617.



Bâtiment de la MAAIF, dans les années 1970.
 Archives de la MAIF.



Conseil d'administration de la MAAIF au moment de sa création. Archives de la MAIF.



Croqu'Etyc : AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne).
Croqu'Etyc est une association de consom'acteurs à Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime), créée en 2004.

11.

Les coopératives et les mutuelles aujourd'hui en Poitou-Charentes

Par Gilles Caire



Filiale de Coop Atlantique, l'agence de voyages Coop Évasion est créée en 2000.



Le Crédit Agricole à Niort.



Affiche du Salon de l'économie sociale et solidaire à Poitiers, en juin 2012.

Terre pionnière en matière de coopération et de mutualisme, la région Poitou-Charentes est aujourd'hui encore en tête des régions françaises en terme de proportion d'emplois dans ces deux secteurs : 30 emplois sur 1 000 en Poitou-Charentes se situent au sein de coopératives (13 au niveau national) et 17 pour 1 000 au sein de mutuelles (contre 5,3 au niveau national). Cela représente en tout 24 000 emplois (dont 44 % dans les Deux-Sèvres) pour une masse salariale annuelle de 770 millions d'euros (données 2012).

En Poitou-Charentes, les coopératives et les mutuelles sont particulièrement puissantes en matière agricole (98 coopératives et 580 CUMA ; un chiffre d'affaires total de plus de 3,5 milliards d'euros ; 7 600 salariés) et financières (13 700 salariés soit 57 % de l'emploi du secteur banques et assurances). Le Crédit agricole est par exemple le second employeur privé en Vienne et en Charente, Eurial Poitouaine (lait) est le 3^e dans la Vienne.

Mais au-delà des données économiques et de leur importance en matière d'emplois, les coopératives et les mutuelles – au même titre que les associations – défendent des valeurs collectives, telles qu'elles sont exposées dans la Charte européenne de l'économie sociale (2002) :

- *la primauté de la personne et de l'objet social sur le capital.* Elles sont au service d'un projet collectif visant au progrès humain, pour des usagers ou des travailleurs, et n'ont pas pour but de maximiser la rémunération du capital pour des actionnaires ;

- *l'adhésion volontaire et ouverte.* Il existe une liberté totale d'intégrer la structure – en souscrivant une part sociale ou en s'acquittant d'une cotisation - mais aussi de la quitter quand on le souhaite ;

- *la gouvernance démocratique.* Sur le principe « une personne, une voix », chaque membre dispose du même droit de vote indépendamment de son apport en capital pour les coopératives, ou du nombre de contrats souscrits dans les mutuelles. Chaque sociétaire peut également présenter sa candidature pour être élu administrateur.

- *la conjonction des intérêts des membres usagers et de l'intérêt général.* Au-delà de leur contribution à la satisfaction des adhérents ou de l'apport de revenus pour les travailleurs associés, les mutuelles et les coopératives revendiquent plus largement leur utilité sociale et environnementale pour leurs territoires d'implantation ;

- *la défense et la mise en œuvre des principes de solidarité et de responsabilité.* Le mutualisme et la coopération sont fondés sur l'idée



Les clowns Matapeste de Niort.
L'équipe des Matapeste, en association depuis 1976, s'est constituée en coopérative en 2006.

que la satisfaction de l'intérêt de chacun passe par le bien-être de tous, ce qui nécessite mutualisation des moyens, équité dans le partage des avantages et des coûts, entraide en cas de difficulté, mais aussi implication et participation de chacun.

- *l'autonomie de gestion et l'indépendance*. Une entreprise privée, une collectivité publique ne peut en aucun cas prendre le contrôle de la structure.

- *la juste répartition des excédents*. Les excédents de gestion sont mis en réserve (impartageable) pour renforcer les fonds propres et la capacité d'autofinancement et d'investissement. Dans les coopératives, une partie des excédents peut être affectée à la rémunération des parts sociales, mais cette rémunération est plafonnée par la loi au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées.

Depuis plus de 150 ans, les coopératives et les mutuelles essayent ainsi de décliner au quotidien les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité.

Région Poitou-Charentes / inventaire du patrimoine culturel, 2013.

Photographies (sauf indication contraire) :

G. Beauvarlet, A. Dagorn, M. Deneyer, M.P. Dupuy, R. Jean, P. Moisdon, C. Rome, Y. Suire.



Région Poitou-Charentes

Service de l'inventaire du patrimoine
15 rue de l'Ancienne Comédie
BP 575, 86021 Poitiers Cedex
Tél. : 05 49 36 30 05
s.inventaire@cr-poitou-charentes.fr
www.inventaire.poitou-charentes.fr



Recenser, étudier et faire connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique.
www.inventaire.poitou-charentes.fr